

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 21 février 2014 portant nomination de membres des conseils départementaux de la Nièvre et de l'Yonne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bourgogne**

NOR : AFSS1430119A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bourgogne,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bourgogne:

- au sein du conseil départemental de la Nièvre et sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC): M. Martin (François), en qualité de conseiller titulaire;
- au sein du conseil départemental de l'Yonne et sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF): M. Hista (Jean-Marie), en qualité de conseiller suppléant.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 21 février 2014.

Pour les ministres et par délégation :  
Pour le directeur de la sécurité sociale :

*Le sous-directeur de la gestion  
et des systèmes d'information,*

L. GALLET